

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 17

Présents : (17)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1^{ère} adjointe, M. PICHON Cyrille, 2^{ème} adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3^{ème} adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4^{ème} adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5^{ème} adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. BERRADA Ahmed, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (0)

Absents : (2)

M. VIAL Patrice, M. VARTORE Boris.

Secrétaire de séance : Mme ARDOIN Florence.

Rapporteur : Mme VEDELAGO Chrystelle.

DÉLIBÉRATION N° 052-2026 –APPROBATION DES CONVENTIONS D'UTILISATION DE LA PISCINE MILITAIRE DE VARCES AU PROFIT DES ÉCOLES DE LA COMMUNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Les élèves du groupe scolaire « Le Bruyant » et de l'école de Prénelfrey se rendent en séance de piscine à Varces au 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne (RAM).

Les termes des conventions relatives à l'utilisation de la piscine militaire pour les groupes scolaires de la commune sont les suivants :

- L'école élémentaire « Le Bruyant » bénéficiera de 19 séances de 45 minutes avec 4 lignes d'eau :
 - les mardis du 5 décembre 2026 au 13 mars 2027 et,
 - les jeudis du 13 mars au 5 juin 2027.
- L'école de Prénfrey bénéficiera de 9 séances de 45 minutes avec 2 lignes d'eau les vendredis du 13 mars au 5 juin 2027.

Une participation à l'entretien de la piscine et au renouvellement du matériel pédagogique sera facturée sur la base de 19,37 € par heure d'activité, pour une ligne d'eau utilisée ou le petit bassin, en fonction du planning prévu.

Sur cette base, la dépense correspondante s'élèvera pour l'année 2026-2027 à 1472,12 € pour le Bruyant et 348,66 € pour Prénfrey, soit un coût total de 1 820,78 €.

Il est proposé d'approuver les deux conventions jointes en annexe partenariat et d'autoriser M. le Maire à les signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 17 voix pour, autorise M. le Maire à signer les conventions relatives à l'utilisation de la piscine militaire de Varcès pour l'année scolaire 2026/2027 jointes en annexe, tout avenant et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture
et de sa publication le :

Certifié conforme
Le Gua, le 29 septembre 2026
Simon FARLEY
Maire de LE GUA

Signature du secrétaire de séance

